

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 6 février 2020

*Effectif du conseil communautaire : 126 membres*

*Membres en exercice : 126*

*Quorum exigé : 64*

*Membres présents : 75*

*Pouvoirs : 10*

*Membres votants : 85*

*Date de la convocation : 31/01/2020*

*L'an deux mil vingt et le jeudi six février à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.*

***Etaient présents :*** Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BARON Marc, Monsieur BELLIES Albert, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOUGET Daniel, Madame Françoise CANU, Monsieur CAPPELLE Hubert, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur JOUEN Guy, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DORGERE Pascal, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GOBRON François, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur VILAIN Christian, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Lionel, Monsieur PRIVE Bruno, Madame ROCFORT Françoise, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Madame DESRATS Dominique, Monsieur WEBER Claude.

***Etaient absents/excusés :*** Madame ANGOT Josiane, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BENMOKTAR Ludovic, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BIBET Pierre, Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PORTAIS Alain, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur SANDIN Christopher, Monsieur SOURDON André, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Madame TURPIN Annie, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAMPA Marc, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Madame VARANGLE Ingrid.

*Pouvoirs : Monsieur BOULLIER Philippe pouvoir à Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame DECLERCQ Florence pouvoir à Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GRAVELLE Nicolas pouvoir à Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur HEUTTE Yvon pouvoir à Madame MARESCAL Josiane, Monsieur KIFFER Daniel pouvoir à Monsieur CAPPELLE Hubert, Monsieur MORENO José pouvoir à Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur PERDRIEL Daniel pouvoir à Monsieur PREVOST Lionel, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis.*

## **Délibération n° 02/2020 : Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mars 2020**

Il est rappelé qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des nominations suite à réussite à concours.

Pour plus de clarté, il est proposé au conseil communautaire d'articuler cette modification en deux temps : les avancements de grades et les promotions internes d'une part et les modifications liées à des changements de filière, de recrutements et/ou de réussite à concours, d'autre part :

### **1. Avancement de grades et promotions internes :**

Il est nécessaire de créer :

Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe : 7 postes à temps complet.

Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe : 5 postes à temps complet.

Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe : 1 poste à temps complet.

Educateur principal de 1<sup>ère</sup> classe : 1 poste à temps complet.

Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe : 5 postes à temps complet.

Agent de maîtrise : 5 postes à temps complet.

Agent de maîtrise principal : 1 poste à temps complet.

Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe : 2 postes à temps complet.

A l'issue des retours des commissions administratives paritaires du centre de gestion de l'Eure et des nominations sur les grades ayant reçus un avis favorable, les postes vacants feront l'objet d'une nouvelle délibération pour fermeture.

### **2. Les modifications liées à des changements de filière, de recrutements et/ou de réussite à concours :**

#### **Filière administrative :**

Dans le cadre de la transition prochaine à organiser ainsi que dans une réflexion managériale conditionnée par la nouvelle gouvernance qui se mettra en place à la suite des élections, il convient de créer un poste de directeur général adjoint des services (DGA).

Suite à un changement de filière d'un adjoint administratif vers le grade d'adjoint technique, un poste d'adjoint administratif reste vacant.

Suite à un détachement d'un assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe sur le grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, un poste vacant devient pourvu.

#### **Filière technique :**

Suite à un changement de filière d'un adjoint administratif vers le grade d'adjoint technique ainsi qu'à l'évolution d'un contrat aidé « Parcours Emploi Compétences – PEC » vers un contrat de droit public, deux postes d'adjoints techniques doivent être créés.

Dans le cadre des recrutements d'un(e) conseiller(ère) en énergie partagée et d'un animateur(trice) natura 2000, il convient de créer deux postes de techniciens ainsi que 2 postes d'ingénieurs. Les postes non pourvus seront fermés ultérieurement.

Deux postes d'ingénieurs doivent également être créés suite à réussite à concours de deux agents, dont les postes de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe et de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe doivent être fermés.

#### **Filière culturelle :**

Suite à l'augmentation des effectifs de certains professeurs de musique et à l'avis du comité technique du 24 septembre 2019 et du 15 octobre 2019, il convient d'augmenter la durée hebdomadaire :

- d'un assistant d'enseignement artistique de 4 heures à 4 heures 45,
- d'un assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 8 heures 30 à 14 heures,
- d'un professeur d'enseignement artistique de classe normale de 3 heures à 5 heures.

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie de délibérer afin de créer de nouveaux postes au 1<sup>er</sup> mars 2020 et d'adopter le tableau des effectifs ci-dessous actualisé.

## Tableau des effectifs de l'Intercom Bernay Terres de Normandie au 1<sup>er</sup> mars 2020

GRADES	POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TNC
<b>Filière administrative</b>				
Adjoint administratif	37	1	1	0
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	15	0	7	0
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	0	5	0
Rédacteur	10	1	0	0
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	0	1	0
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	0	2	0
Administrateur	1	0	0	0
Attaché	7	0	0	0
Attaché principal	1	0	0	0
Attaché hors classe	0	0	0	0
Directeur territorial	1	0	0	0
Directeur général adjoint des services (DGA) 40 à 80 000 hab	0	0	1	0
Directeur général des services (DGS) 40 à 80 000 hab	1	0	0	0
<i>Total filière</i>	81	2	17	0
<b>Filière animation</b>				
Adjoint d'animation	7	0	0	0
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	2	0
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	0	0	0
Animateur	0	0	1	0
<i>Total filière</i>	10	0	3	0
<b>Filière culturelle</b>				
Attaché de conservation du patrimoine	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique cl. N	3	2	0	0
Professeur d'enseignement artistique hors C.	1	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique	17	17	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> Cl.	18	13	2	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> Cl.	13	7	1	1
Adjoint du patrimoine	3	1	2	0
<i>Total filière</i>	55	41	5	2
<b>Filière sportive</b>				
Educateur des APS	3	1	0	0
Educateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	0	0
Educateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe des APS	2	1	1	0
<i>Total filière</i>	6	2	1	0
<b>Filière technique</b>				
Adjoint technique	70	30	1	0
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	17	0	1	1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	9	0	5	0
Agent de maîtrise	6	0	5	0
Agent de maîtrise principal	0	0	1	0
Technicien	8	8	2	0
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	0	1	0
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	3	2	0
Ingénieur	5	0	4	0
Ingénieur principal	2	0	0	0
<i>Total filière</i>	124	41	22	1
<b>Total</b>	276	86	48	3

### Résultats du vote au scrutin ordinaire : à l'unanimité des membres présents et représentés

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
75	10	85	1	84	0	84

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20200206-02\_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Affichage : 12/02/2020

Jean-Claude ROUSSELIN.

